
 <p>SDIS 42 LOIRE EN RHÔNE-ALPES SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POLE METIER</p>	<p>SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)</p>	<p>Création : mai 2015</p>
	<p>Formation de chef d'agrès tout engin SPV</p>	<p>Mise à jour : avril 2016</p>

REFERENTIEL INTERNE D'EVALUATION

CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SAPEUR POMPIER-VOLONTAIRE

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV	Mise à jour : avril 2016

1. Contexte générale de l'évaluation

Le chef d'agrès tout engin apprenant est évalué de manière individuelle via les mises en situations professionnelles.

Des évaluations formatives sur les connaissances, les habiletés et l'attitude sont réalisées chaque jour.

L'évolution de l'acquisition de la compétence est inscrite sur un livret de suivi individuel. Ce livret est complété régulièrement par le chef d'agrès tout engin apprenant.

Les types d'évaluations des différentes compétences sont détaillés en annexe 1.

Un jury d'évaluation est chargé de l'analyse des livrets individuels et rend la décision sur l'acquisition des compétences.

2. Livret individuel de suivi des compétences

Le livret individuel doit être utilisé sous cette forme et renseigné tout au long de la formation par le chef d'agrès tout engin apprenant (cf. annexe 2).

3. Critères d'évaluation

Trois niveaux d'acquisition de compétences coexistent : acquis, en cours d'acquisition, non acquis. La certification de la compétence intervient lorsque le chef d'agrès tout engin obtient la mention acquis.

Un chef d'agrès tout engin valide une compétence lorsqu'il montre sa capacité à la transposer dans plusieurs situations opérationnelles.

Tout manquement à une règle de sécurité entraîne la non acquisition de la compétence.


4. Modalités de l'évaluation

L'évaluation est continue et certificative.

5. Nature de l'évaluation

Les évaluations certificatives des compétences sont réalisées à partir :

- de mises en situations professionnelles (MSP).

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV	Mise à jour : avril 2016

Les évaluations formatives liées aux connaissances peuvent être réalisées à partir :

- de QCM ;
- de QROC ;
- d'interrogations orales.

Les évaluations formatives liées aux habiletés sont réalisées à partir :

- d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP).

Les évaluations formatives liées à l'attitude sont réalisées à partir :

- de l'observation du chef d'agrès tout engin apprenant dans l'ensemble des activités pédagogiques.

6. Déroulement de l'évaluation

Quatre temps d'évaluations sont présents dans la formation des chefs d'agrès tout engin :

A. Autodiagnostic de l'existant

Dès son arrivée, l'apprenant est mis en situation. Ces différentes mises en situations professionnelles (MSP) appelées cibles l'aident à s'autoévaluer d'une part et à comprendre les enjeux, le fonctionnement et l'intérêt de l'autodiagnostic.

Pour le formateur, ces situations concourent à la conception du parcours individuel de professionnalisation. Pour ce faire, ils disposent du livret individuel de suivi (annexe 2), des fiches d'évaluation MSP cibles (annexe 3) et des fiches d'autodiagnostic (annexes 4 et 5). Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans l'autodiagnostic.

L'apprenant doit évaluer :

- Les compétences maîtrisées
- Les compétences à travailler


Quel que soit son évaluation, il est indispensable qu'il réfléchisse aux raisons de cette évaluation.

La réflexion sur les actions réalisées est un moment incontournable de la construction des compétences.

B. Autodiagnostic accompagné (post-action)

Au même titre que l'évaluation de l'existant, chaque MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'autodiagnostic accompagné par le formateur.

L'apprenant réfléchit à ses actions et verbalise, les raisons de ses choix tactiques. Cette verbalisation est accompagnée par le formateur afin de centrer la réflexion sur les actes. Pour cela le formateur a pour mission d'aider l'apprenant à trier tout ce qui est du registre des opinions, du but, de l'émotion. Empathique, il écoute activement ce qui est dit et peut ainsi poursuivre la construction du parcours en accord avec l'apprenant.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV	Mise à jour : avril 2016

Pour ce faire, ils disposent des fiches d'autodiagnostic (annexes 4 et 5) et du livret individuel de suivi (annexe 2). Le formateur indique à l'apprenant les compétences en jeu dans chaque MSP et l'accompagne dans l'autodiagnostic.

L'apprenant doit évaluer :

- Les compétences maîtrisées
- Les compétences à travailler

Quel que soit son évaluation, il est indispensable qu'il réfléchisse aux raisons de cette évaluation.

La réflexion sur les actions réalisées est un moment incontournable de la construction des compétences.

C. Autodiagnostic périodique

L'autodiagnostic périodique est détaché de l'action et peut intervenir au moment choisi par l'apprenant. Il peut intervenir autant de fois que l'apprenant le souhaite.

Le formateur doit rester attentif à l'évolution de l'autonomisation de l'apprenant

Ce moment intime favorise une régulation du formateur dans le parcours de l'apprenant. En effet, détaché de l'action, l'autodiagnostic périodique permet à l'apprenant d'évaluer ses besoins en définissant avec le formateur les choix à venir.

La liberté de parole participe activement au développement du sentiment d'efficacité personnelle.

D. Autodiagnostic d'acquisition

L'autodiagnostic d'acquisition consiste en un entretien durant lequel l'apprenant détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences défini dans le référentiel interne de formation.

Dans ce cadre le formateur possède l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi aider l'apprenant à diagnostiquer sa progression et l'accompagner dans la décision d'acquisition ou non des compétences.

Quelle que soit la décision prise par le binôme, elle doit être inscrite sur le livret individuel de suivi dans le tableau de validation des compétences.


Dans le cas d'un apprenant qui identifie des carences en fin de formation, la compagnie organisatrice lui proposera un soutien pédagogique, pour l'amener à réussir.

7. Jury d'évaluation

Le jury validant la formation de chef d'agrès tout engin SPV comprend :

- le chef de bureau de la formation ou son représentant, président ;
- le responsable de stage ;
- un officier de sapeur-pompier volontaire ;
- un adjudant de sapeur-pompier volontaire titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin.

Tous les membres du jury ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les deux tiers au moins des membres sont présents. Le jury prend sa décision à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV	Mise à jour : avril 2016

Il peut, lors de la délibération, s'appuyer sur les évaluations formatives effectuées sur l'ensemble du stage et, en cas de besoin, sur les observations des équipes pédagogiques et des examinateurs.

Le jury doit s'assurer que le participant :

- a atteint l'ensemble des compétences de la formation ;
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives à l'activité ;
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de d'évaluation établit par le SDIS42.

Il établit un procès-verbal édité à partir du logiciel de formation.

Les stagiaires ayant validé leur formation se voient délivrer un diplôme par le responsable du centre de formation, mention « diplôme de chef d'agrès tout engin de sapeur-pompier volontaire ».

8. Gestion des échecs


Les stagiaires qui n'ont pas validé l'ensemble des compétences devront refaire deux mises en situation professionnelle lors d'un autre stage CATE SPV.

Avant cela ils travailleront dans leur centre de secours afin de se préparer à l'acquisition des compétences. En cas de nouvel échec ils devront repasser entièrement la formation.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire



Colonel René DIES

 SDIS 42 LOIRE <small>EN RHÔNE-ALPES</small> SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POLE METIER	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV ANNEXE 1 : Type d'évaluation par compétences	Mise à jour : avril 2016

		Type d'évaluation
MODULE 1 : ASSURER SON ROLE DE CHEF D'AGRES		
C1.1	Se situer dans son environnement	Formatif
C1.2	Manager son personnel	Formatif

MODULE 2 : COMMANDER UN AGRES		
C2.1	Analyser un ordre de départ	Certificatif
C2.2	Analyser une situation opérationnelle	Certificatif
C2.3	Décider d'une stratégie opérationnelle	Certificatif
C2.4	Analyser les actions de son agrès (provisoirement plusieurs agrès)	Certificatif
C2.5	Analyser les risques	Certificatif
C2.6	Décider des messages radio	Certificatif
C2.7	Assurer une relation avec les autres acteurs	Formatif
C2.8	Analyser l'état des intervenants et des matériels	Certificatif

TABLEAU DE VALIDATION DES COMPETENCES

		A	NA	VAE/RATD
MODULE 1 : ASSURER SON ROLE D'ENCADRANT				
C1.1	Se situer dans son environnement			
C1.2	Manager son personnel			
MODULE 2 : COMMANDER UN AGRES				
C2.1	Analyser un ordre de départ			
C2.2	Analyser une situation opérationnelle			
C2.3	Décider d'une stratégie opérationnelle			
C2.4	Analyser les actions de son agrès (provisoirement plusieurs agrès)			
C2.5	Analyser les risques			
C2.6	Décider des messages radio			
C2.7	Assurer une relation avec les autres acteurs			
C2.8	Analyser l'état des intervenants et des matériels			

A = Acquis / NA = Non Acquis

Tout manquement à une règle de sécurité entraîne la non acquisition de la compétence


PLAN D'ACTION

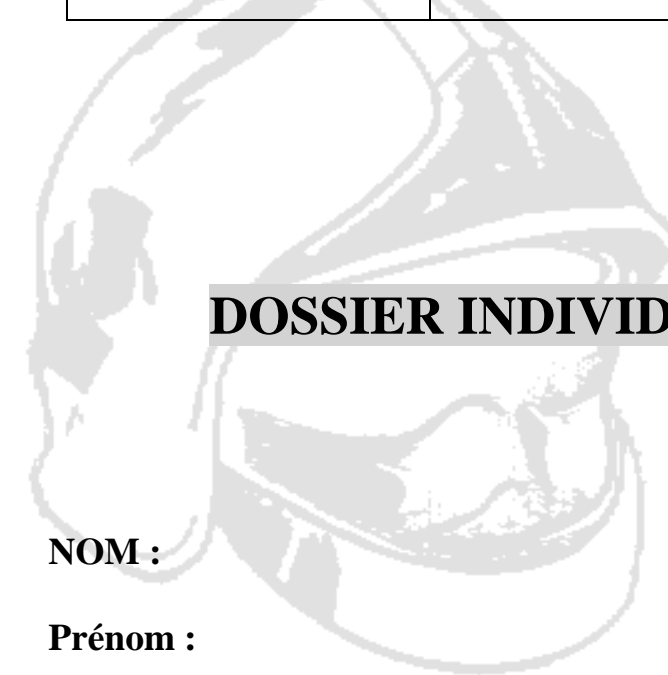
--	--

APTE

INAPTE

Le : Signature stagiaire : Signature formateur :

 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POLE METIER	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV ANNEXE 2 : Livret individuel de suivi	Mise à jour : avril 2016

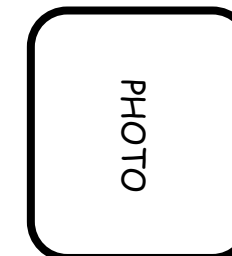


DOSSIER INDIVIDUEL DE SUIVI STAGIAIRE

NOM :

Prénom :

CIS :




Semaine du : / / **au** / /

N° de Stage :

Lieu du Stage :

RESPONSABLE DE STAGE :


Signature :

 SDIS 42 LOIRE <small>EN RHÔNE-ALPES</small> SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POLE METIER	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV ANNEXE 3 : Fiche d'évaluation formateur	Mise à jour : avril 2016

Stagiaire : Date :

Mise en situation professionnelle cible n°...
Thème de la MSP :
Compétences maîtrisées :
Compétences à travailler :

Mise en situation professionnelle cible n°...
Thème de la MSP:
Compétences maîtrisées :
Compétences à travailler :

 SDIS 42 LOIRE <small>EN RHÔNE-ALPES</small> SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POLE METIER	SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Evaluation (RIE)	Création : mai 2015
	Formation de chef d'agrès tout engin SPV ANNEXE 4 : Fiche d'autodiagnostic (1^{er} et 2^{ème} jour)	Mise à jour : avril 2016

Stagiaire :	Date :
Thème de la MSP:	

Quels sont les risques rencontrés ?	Quelles actions avez-vous menées pour y faire face ?
Victimes <input type="checkbox"/>	
Vital <input type="checkbox"/>	
Neuro <input type="checkbox"/>	
Tramato <input type="checkbox"/>	
Impliqués <input type="checkbox"/>	
Chimique <input type="checkbox"/>	
Asphyxie <input type="checkbox"/>	
Panique <input type="checkbox"/>	
Incendie <input type="checkbox"/>	
Pollution <input type="checkbox"/>	
Electricité <input type="checkbox"/>	
Météo <input type="checkbox"/>	
Explosion <input type="checkbox"/>	
Suraccident <input type="checkbox"/>	
Effondrement <input type="checkbox"/>	
Radiologique <input type="checkbox"/>	
Toxique <input type="checkbox"/>	
Biologique <input type="checkbox"/>	

Compétences à travailler :
